



CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJETS INSERTION EMPLOI 2027-2028



Sommaire :

Préambule	2
Enjeux.....	2
Contenu.....	3
Public visé.....	3
Éligibilité des porteurs	3
Contractualisation	4
Modalités de financement et de conventionnement.....	4
Pilotage et évaluation	4
Dépôt du dossier	5
Élaboration du dossier	5
Instruction du projet	7
Interlocuteurs « Insertion » du Département de l'Aisne	8
Les fiches Action	10
Axe 1 - Être accompagné	10
Être référent RSA : cadre et attendus	10
Axe 1-1 : Accompagnement Travailleurs indépendants.....	12
Axe 1-2 : Accompagnement socio-professionnel	14
Axe 1-3 : Accompagnement social	16
Axe 2 - Se mobiliser.....	18
Axe 3 - Solutionner	20
Axe 3-1 : Plateforme mobilité.....	20
Axe 3-2 : Préparation au permis.....	23
Axe 3-3 : Santé physique.....	25
Axe 3-4 : Santé psychologique.....	27
Axe 3-5 : Confiance en soi.....	29
Axe 3-6 : Organisation du temps.....	31
Axe 3-7 : Français Langue étrangère (FLE)	33
Axe 4 - Renforcer.....	35
Axe 4-1 : Découverte des métiers	35
Axe 4-2 : Coaching emploi	37
Axe 5 - Expérimenter (ACI)	39

Préambule

Depuis 2019, dans le cadre du Plan Aisne Actifs Plus et de son engagement auprès de l'État au titre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le Département a mis en œuvre un ensemble d'actions visant à accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA).

Ces actions ont été renforcées par la loi pour le Plein emploi promulguée le 18 décembre 2023, qui porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin.

Cette ambition se traduit par une transformation du service public de l'emploi en un réseau pour l'emploi visant à assurer une véritable coopération structurée entre les acteurs.

Un contrat d'engagement, élaboré par le bénéficiaire et son référent, déterminera un plan d'actions en précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle. C'est à ce titre que l'offre d'insertion peut être mobilisée dans le parcours du bénéficiaire du RSA.

Cette politique volontariste du Département est définie dans le Programme départemental d'insertion vers l'emploi de l'Aisne 2025-2028, adopté par l'Assemblée départementale du 08 décembre 2025, dont le présent Appel à projets constitue l'une des déclinaisons.

Enjeux

L'appel à projets 2027-2028 répond aux enjeux suivants :

- **Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA.** Cela passe notamment par la co-construction de contrats d'engagements et/ou de plans d'actions personnalisés et individualisés ; une évaluation affinée des impacts des actions proposées ; une valorisation de la progression des parcours et de la reprise d'activité.
- **Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité.** Cela implique un recentrage sur des actions permettant de lever les principaux freins détectés à la reprise d'activité ; une promotion accrue des métiers qui recrutent ; une intensification et une individualisation des parcours d'accompagnement ; une mobilisation de l'ensemble des dispositifs de droit commun et de l'offre développée par le Département, permettant la mise en situation d'emploi.

Contenu

L'appel à projet s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 - Être accompagné

- 1-1 - Accompagnement Travailleurs indépendants
- 1-2 – Accompagnement socio-professionnel
- 1-3 - Accompagnement social

Axe 2 - Se mobiliser

Axe 3 - Solutionner

- 3-1 - Plateforme Mobilité
- 3-2 - Préparation au permis
- 3-3 - Santé physique
- 3-4 - Santé psychologique
- 3-5 - Confiance en soi
- 3-6 - Organisation du temps
- 3-7 - Français langue étrangère (FLE)

Axe 4 - Renforcer

- 4-1 - Découverte des métiers
- 4-2 - Coaching emploi

Axe 5 - Expérimenter (ACI)

Public visé

Les actions proposées visent les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs ainsi que les jeunes sortants de l'ASE (Aide sociale à l'enfance), résidant sur le territoire d'une des Unités territoriales d'action sociale (UTAS) du Département de l'Aisne.

Éligibilité des porteurs

Les actions doivent être portées par des associations loi 1901, des fondations, des acteurs publics ou parapublics ou des structures de l'économie sociale et solidaire.

Contractualisation

Les structures répondant à l'axe 1 (être accompagné) doivent élaborer avec le bénéficiaire du RSA un **Contrat d'engagement**, d'une durée définie en fonction du sous-axe concerné, ainsi que le prévoit le Code de l'action sociale et des familles.

Les structures répondant aux autres axes doivent proposer l'élaboration, avec le bénéficiaire du RSA, d'un **plan d'actions individualisé et personnalisé**, donnant lieu à une évaluation à l'issue de l'action.

Modalités de financement et de conventionnement

Les modalités de financement sont définies pour chaque axe dans les fiches descriptives des actions, ci-après.

Les **conventions sont établies de manière pluriannuelle du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2028**, sauf pour les actions des axes suivants :

- axes 3-1 (Plateformes mobilité) : un appel à projets spécifique serait ouvert en 2027, pour la période du 01 janvier 2028 au 31 décembre 2028, sous réserve des orientations budgétaires du Département
- axe 5 (Ateliers et chantiers d'insertion) : la convention est établie de manière annuelle, du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2027. Un appel à projets spécifique serait ouvert en 2027, pour la période du 01 janvier 2028 au 31 décembre 2028, sous réserve des orientations budgétaires du Département.

Pilotage et évaluation

Le pilotage et l'évaluation des actions sont au cœur de la politique départementale, afin de veiller à l'**efficience des actions proposées** et de mieux accompagner les structures financées dans la réussite de leurs projets.

Des **objectifs et indicateurs d'activités et de résultats sont définis pour l'ensemble des actions**, afin d'encourager aussi bien les sorties en emploi ou en formation que le développement des étapes de parcours proposées aux bénéficiaires.

Un **bilan annuel de l'action est effectué pour chaque année civile**, afin d'évaluer :

- La qualité de l'accompagnement effectué (moyens humains mobilisés, qualification des professionnels, modalités d'accompagnement, stratégies de communication, partenariats mis en place)
- L'atteinte des résultats qualitatifs et quantitatifs attendus par le Département

- L'atteinte des résultats qualitatifs et quantitatifs proposés spécifiquement par le Porteur de l'action
- Les suites de parcours préconisées.

Ce bilan est utilisé comme **référence pour procéder à la modulation du solde de la subvention annuelle**, sur la base de l'ensemble des résultats qualitatifs et quantitatifs atteints sur l'action.

Il doit être transmis au Département dans les trois mois suivant la fin de l'exercice annuel.

Un bilan financier est également fourni pour chaque année.

L'ensemble des données utilisées pour l'évaluation est déclaratif. Cependant, le Département se réserve le **droit d'effectuer les contrôles nécessaires concernant la réalisation des objectifs et les moyens mobilisés**, notamment toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Dépôt du dossier

Les projets afférents à cet appel à projets sont à déposer du 01 mai au 30 juin 2026, au plus tard, sur la plateforme sécurisée AIDEN :

<https://subventions.aisne.com/aides/#/cd02/>

À noter, pour les actions susceptibles d'être mises en œuvre sur plusieurs territoires ou chantiers, il conviendra de déposer un dossier, précisant l'organisation et le budget global ainsi que le détail par territoire ou chantier.

Élaboration du dossier

Chaque projet doit respecter une démarche rigoureuse, selon les étapes déclinées comme suit :

1. Réaliser un **état des lieux étayé et partagé** : l'action doit correspondre à un besoin identifié. Tout projet doit reposer sur un diagnostic préalable recensant les acteurs et les actions existants relatifs au public visé et à la problématique ciblée. Le projet doit s'appuyer sur les dynamiques déjà mises en place.
Dans le respect des prérogatives et des modes de fonctionnement de chacun, les acteurs veillent à définir le cadre de leurs interventions en lien avec les partenaires, à travailler en synergie avec les autres intervenants et à participer à la capitalisation des savoir-faire.
2. Veiller à la **cohérence du projet**, ce qui nécessite :
 - Des objectifs bien définis, en lien avec la problématique repérée et adaptés au public
 - Une identification du public cible
 - Un plan d'actions décrivant les modalités et les ressources.

3. Veiller à la **cohérence des objectifs de l'action** avec les orientations du Département relatives à l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
4. Choisir un lieu d'action dont le **périmètre soit le plus adapté** à sa réalisation et aux besoins du territoire. Une attention particulière sera portée aux actions se déroulant en milieu rural, favorisant l'« aller vers » ou prévoyant un ramassage en milieu rural.
5. Réaliser un **budget prévisionnel équilibré et réaliste**, comprenant un ou plusieurs cofinancements ou une participation financière du porteur de projet. Le budget prévisionnel doit refléter fidèlement l'analyse des besoins et des ressources nécessaires à la réalisation de l'action.
6. Constituer un **comité de pilotage** avec l'ensemble des professionnels impliqués dans le suivi du projet. Sa mission est l'aide à la décision et à l'évaluation.
7. Veiller à la **communication auprès des bénéficiaires du RSA et des partenaires**, ce qui constitue un facteur essentiel pour la réussite du projet. La communication doit être présente tout au long de l'action.

Pour chaque projet financé, le porteur a l'obligation :

- **D'utiliser la plateforme Aisne-Actifs.com**, comme outil de promotion de son action, de gestion des participants (prescriptions, entrées, bilans, sorties) et de suivi du parcours du bénéficiaire (actualisation du diagnostic...).
- **D'amener les bénéficiaires à s'inscrire sur la plateforme Aisne-Actifs.com** et, en fonction de leur profil et leur orientation, y créer leur espace emploi (notamment création et mise en ligne du CV).
- **De faire connaître le soutien du Département et d'apposer son logo sur tout support.** Le logo du Département de l'Aisne peut être téléchargé sur le site www.aisne.com dans la rubrique « le Conseil départemental – logo et charte graphique ».
- **De rendre compte du déroulement de l'action et d'informer le référent RSA en cas de manquements du participant ou d'évolutions dans le parcours.**

Instruction du projet

Seuls les dossiers ayant respecté les dates de dépôt seront étudiés selon les critères décrits ci-dessous :

1. Étude de la recevabilité de la demande :

- Complétude du dossier et transmission de l'ensemble des pièces demandées
- Conformité du statut juridique de la structure
- Conformité du public visé
- Conformité aux objectifs de l'appel à projets

2. Étude de la cohérence du projet :

- Objet et fonctionnement de la structure
- Adéquation entre l'état des lieux effectué et le diagnostic des services départementaux
- Méthodologie et description des étapes de parcours de l'allocataire
- Partenariat et articulation avec d'autres dispositifs
- Moyens matériels et pédagogiques (outils, supports d'animation, locaux)
- Calendrier opérationnel de l'action
- Moyens humains dédiés à l'action (nombre de personnes, ETP, qualification)
- Indicateurs d'évaluation proposés
- Modalités de pilotage de l'action (fréquence des comités de suivi et de pilotage)
- Stratégie de communication auprès des participants et des partenaires

3. Étude des éléments financiers :

- Part du financement départemental et des cofinancements mobilisés
- Coût de la mesure par bénéficiaire

Interlocuteurs « Insertion » du Département de l'Aisne



Une adresse mail unique, pour toutes vos communications :

projets.insertion@aisne.fr

Direction de l'Inclusion, de l'Insertion et de l'Emploi		
Diffusion, pilotage et réception de l'appel à projets, conventionnement, paiement (axe 1)		
Chargé de mission DIIE	Flavien TRIPET	03.23.24.88.78
Direction de l'Inclusion, de l'Insertion et de l'Emploi Service Insertion et Ingénierie des Parcours		
Diffusion, pilotage et réception de l'appel à projets, conventionnement, paiement (axes 2 à 5)		
Cheffe du service	Laura SAMMUT-FARADONI	03.23.24.63.10
Adjointe à la cheffe du service	Véronique SOUFFLET-VERDURE	03.23.24.63.49
Chargée de mission	Sophie HAENEL	03.23.24.62.87
Chargée de mission	Maïly ROUSSELLE-COUDOUX	03.23.24.62.86
Chargée de gestion	Anne-Sophie CHANTRELLE	03.23.24.63.15
Chargée de gestion	Cyrielle BRUNET	03.23.24.63.23

**Unités territoriales d'Action sociale (UTAS)
Équipes locales Insertion - responsables ajointes Insertion**

Appui au montage du projet, identification des besoins et mise en œuvre opérationnelle

St-Quentin	Sophie DELMERT	03.23.50.37.41	equipeinsertionstquentin@aisne.fr
St-Quentin	Angélique DIEBOLD	03.23.50.62.79	
Laon	Marylène MARTIN	03.23.24.88.46	equipeinsertionlaon@aisne.fr
Soissons	Marie-Hélène BEAUMONT	03.23.59.94.64	equipeinsertionsoissons@aisne.fr
La Fère	Virginie ANSART	03.23.56.65.24	equipeinsertionlafere@aisne.fr
Château-Thierry	Justine BARD	03.23.83.92.06	equipeinsertionchateau@aisne.fr
Thiérache-Guise	Aline DUBART	03.23.05.77.59	equipeinsertionguise@aisne.fr
Thiérache-Hirson	Gaëlle MORGNY	03.23.99.30.23	equipeinsertionhirson@aisne.fr



Les fiches Action

Axe 1 - Être accompagné

Être référent RSA : cadre et attendus

Un cadre d'actions renforcé par la loi pour le Plein emploi, du 18 décembre 2023 :

Code de l'action sociale et des familles - art. L262-27 :

« Le bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) a **droit à un accompagnement** social et professionnel **adapté à ses besoins** et organisé par un référent unique »

Code du travail - art. L5411-6 :

Le bénéficiaire du RSA élabore et signe, avec son référent, un **contrat d'engagement** qui définit les engagements des deux parties ainsi qu'un « **plan d'action**, précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle et, en fonction de la situation du demandeur d'emploi, le **niveau d'intensité** de l'accompagnement requis auquel correspond **une durée hebdomadaire d'activité du demandeur d'emploi d'au moins quinze heures**. Il comporte notamment des actions de formation, d'accompagnement et d'appui.



[Cette durée hebdomadaire] peut être minorée, sans pouvoir être nulle, pour des raisons liées à la situation individuelle de l'intéressé et au vu du diagnostic global réalisé »

Les missions du référent :



Effectue un diagnostic de la situation socio-professionnelle du bénéficiaire et l'actualise tout au long du parcours



Contractualise un plan d'action individualisé, intensif et évolutif, coconstruit avec le bénéficiaire



Mobilise les dispositifs et acteurs de droit commun



Mobilise l'offre d'insertion financée par le Département et assure le suivi du bénéficiaire ayant intégré une action d'insertion (participation aux comités de suivi avec le porteur d'action et le bénéficiaire, entretiens tripartites de suivi...)



Mobilise l'offre d'insertion portée par le Département



S'assure de la mobilisation du bénéficiaire sur un volume horaire de 15h/semaine



Effectue une demande de sanction, en cas de refus de contractualisation ou de non-respect des engagements du bénéficiaire



Effectue une demande de réorientation, en cas d'évolution du parcours de la personne ou de fin d'accompagnement



Sollicite une demande d'investigation complémentaire auprès du pôle Allocation du Département, en cas de doute sur la situation d'un bénéficiaire



Participe aux Journées pratiques et temps d'échanges spécifiques proposés par le Département

L'utilisation d'un site internet dédié : Aisne-Actifs.com :

Le référent utilise ce site internet pour :

- Être informé de l'orientation du bénéficiaire vers lui
- Accéder aux différents diagnostics socio-professionnels du bénéficiaire et mettre à jour son diagnostic
- Accéder au profil Emploi de la personne et l'accompagner dans sa complétude
- Accéder au CV du bénéficiaire et l'accompagner dans sa complétude
- Gérer les RDV avec le bénéficiaire
- Rédiger le contrat d'engagement et en suivre la réalisation
- Gérer les demandes de sanction (courant 2026)
- Gérer les demandes de réorientation
- Positionner le bénéficiaire sur les offres d'insertion portées ou financées par le Département et suivre le parcours du bénéficiaire
- Accéder aux offres d'emploi et de bénévolat présentes sur le site



Axe 1-1 : Accompagnement Travailleurs indépendants

Public

Public cible	- Bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'entreprise - Bénéficiaires du RSA ayant besoin d'appui pour développer une entreprise déjà créée
Orientation	<input type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	- Proposer un accompagnement individualisé et intensif aux bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'entreprise - Proposer un accompagnement individualisé et intensif aux bénéficiaires du RSA ayant besoin d'appui pour développer une entreprise déjà créée - Evaluer avec le participant la viabilité financière de son projet - Accompagner le participant dans une réorientation de son projet professionnel, en cas d'activité non viable financièrement
Type d'actions attendues	Accompagnement à la création d'entreprises : - Vérification de la cohérence du projet - Réalisation d'un diagnostic des forces et faiblesses du projet - Si le diagnostic met en évidence des perspectives favorables à la création et au développement de l'activité : définition d'un plan d'actions avec le participant et mise en place d'un accompagnement renforcé : faisabilité du projet (financière, réglementaire, technique et commercial), développement de compétences entrepreneuriales... - Si le diagnostic met en évidence des perspectives défavorables à la création et au développement de l'activité : réorientation vers le référent RSA le plus adapté à la situation Accompagnement au développement d'une entreprise déjà créée : - Réalisation d'un diagnostic permettant de dresser un état des lieux de l'activité professionnelle, des difficultés rencontrées et des compétences du participant - Si le diagnostic met en évidence des perspectives favorables au développement de l'activité : définition d'un plan d'actions avec le participant et mise en place d'un accompagnement renforcé : développement de compétences entrepreneuriales, appui aux démarches de communication et de prospection, recalibrage de l'activité... - Si le diagnostic met en évidence des perspectives défavorables au développement de l'activité : réorientation vers le référent RSA le plus adapté à la situation
Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
Durée du parcours	6 mois renouvelable une fois, en fonction du parcours du participant
Fréquence de l'accompagnement	Un RDV physique tous les 15 jours Le distanciel doit rester exceptionnel dans le parcours
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'accompagnement	Demande de réorientation vers le référent RSA le plus adapté à la situation
Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session <input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes



Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur
---------------------------	--

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Utilisation, par le porteur, du site internet Aisne-Actifs.com pour assurer le suivi de l'allocataire (orientation, diagnostic socio-professionnel, convocations, contractualisation, réorientation...)
- Organisation de comités de pilotage annuels
- Participation du porteur aux équipes pluridisciplinaires
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

100% d'occupation des places financées
100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
100% de contrats d'engagements signés

Accompagnement d'au moins 35% d'entrepreneurs non immatriculés
Accompagnement d'au moins 25% d'entrepreneurs immatriculés

Motifs valorisables de fin d'accompagnement (à saisir sur Aisne-Actifs.com lors de la clôture du contrat d'engagement) :

- Entreprise : peut vivre de son activité indépendante (cible : 40% des participants)
- Retour à l'emploi / entrée en formation (cible : 10% des participants)

Modalité de financement

85% de part fixe et 15% de part variable, liée à l'atteinte des résultats :

- Avance de 60 % sur les 85 % liés à l'atteinte des objectifs d'entrée en accompagnement, dès la signature de la convention par les deux parties
- Solde de 40 % sur les 85 % liés à l'atteinte des objectifs d'entrée en accompagnement, à réception du bilan final de l'action
- Part variable de 15 % à réception du bilan et en fonction de l'atteinte des objectifs de sorties indiquées dans les résultats attendus (activité indépendante financièrement viable ou retour à l'emploi / à la formation qualifiante)

Axe 1-2 : Accompagnement socio-professionnel

Public

Public cible	Bénéficiaires du RSA, présentant au moins une des caractéristiques suivantes : DELD, public de 50 ans et plus, personnes issues des communautés des gens de voyage, personnes rencontrant des freins importants à l'insertion professionnelle
Orientation	<input type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	Proposer un accompagnement individualisé et intensif, visant la levée des freins et l'accès à l'emploi/la formation à des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle
Type d'actions attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic socio-professionnel - Définition d'un plan d'actions individualisé, évolutif et co-construit avec le bénéficiaire - Mobilisation d'outils et activation de leviers pour lever les freins - Travail sur le projet professionnel et l'accès à l'emploi et à la formation, en mobilisant outils et acteurs (ex. : PMSMP, participation à des forums, rencontres d'entreprise...)
Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
Durée du parcours	6 mois renouvelable une fois, en fonction du parcours du participant
Fréquence de l'accompagnement	Un RDV physique tous les 15 jours Le distanciel doit rester exceptionnel dans le parcours
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Demande de réorientation vers le référent RSA le plus adapté à la situation
Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session <input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur. Afin de dynamiser les parcours, des CE d'une durée courte sont à privilégier (1 à 3 mois)



Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Utilisation, par le porteur, du site internet Aisne-Actifs.com pour assurer le suivi de l'allocataire (orientation, diagnostic socio-professionnel, convocations, contractualisation, réorientation...)
- Organisation de comités de pilotage annuels
- Participation du porteur aux équipes pluridisciplinaires
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
 - 100% de contrats d'engagements signés
 - 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
 - 100% de bénéficiaires ayant au moins un CV créé sur le site Aisne-Actifs.com
 - 100% de bénéficiaires ayant des démarches "emploi" et "préparation à l'emploi" dans leurs contrats d'engagement
 - 100% de bénéficiaires ayant effectué une PMSMP en cours d'accompagnement (nombre, durée et secteur d'activités)
- Motifs valorisables de fin d'accompagnement (à saisir sur Aisne-Actifs.com lors de la clôture du contrat d'engagement) :
- Emploi durable (CDI, CDD 6 mois et plus, création d'entreprise pérenne...)
 - Emploi temporaire de transition (CDD de moins de 6 mois, PEC...)
 - Embauche dans une SIAE
 - Formation certifiante ou qualifiante
- Cible : 40% des participants

Modalité de financement

- 85% de part fixe et 15% de part variable, liée à l'atteinte des résultats :
- Avance de 60 % sur les 85 % liés à l'atteinte des objectifs d'entrée en accompagnement, dès la signature de la convention par les deux parties
 - Solde de 40 % sur les 85 % liés à l'atteinte des objectifs d'entrée en accompagnement, à réception du bilan final de l'action
 - Part variable de 15 % à réception du bilan et en fonction de l'atteinte des objectifs de sorties indiquées dans les résultats attendus

Axe 1-3 : Accompagnement social

Public	
Public cible	Bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales importantes, ne permettant pas la mise en œuvre d'un accompagnement vers l'emploi/la formation
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input type="checkbox"/> Professionnelle
Déroulé de l'action	
Objectifs	Accompagner les bénéficiaires du RSA dans la résolution de leurs freins et leur permettre d'acquérir une autonomie durable dans la réalisation de leurs démarches d'insertion et de se projeter vers l'emploi
Type d'actions attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner de façon adaptée le bénéficiaire du RSA dans ses démarches d'insertion sociale et dans le développement de son autonomie (démarches administratives, budget, vie quotidienne, vie sociale, accès aux droits, santé, logement...) - Instruire des demandes d'aides financières liées aux démarches d'insertion sociale - Veiller à la cohérence de l'action des divers partenaires mobilisés dans le cadre du parcours du bénéficiaire
Modalités d'accompagnement	Entretiens individuels Possibilité de prévoir des animations collectives L'accompagnement doit être assuré par un professionnel ayant la qualification de "travailleur social" (DE ASS ou DE CESF)
Durée du parcours	Durée de la convention
Fréquence de l'accompagnement	<i>A minima</i> un RDV physique par mois
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'accompagnement	Demande de réorientation vers le référent RSA le plus adapté à la situation
Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session <input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur. Afin de dynamiser les parcours, des CE d'une durée courte sont à privilégier (1 à 3 mois)



Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Utilisation, par le porteur, du site internet Aisne-Actifs.com pour assurer le suivi de l'allocataire (orientation, diagnostic socio-professionnel, convocations, contractualisation, réorientation...)
- Organisation de comités de pilotage annuels
- Participation du porteur aux équipes pluridisciplinaires
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- 100% de contrats d'engagements signés

- Nombre de bénéficiaires impliqués dans des démarches de Bénévolat et nature du bénévolat (cible : 30% du public accompagné)
- Nombre de bénéficiaires ayant des démarches "emploi" et "préparation à l'emploi" dans leurs contrats d'engagement (cible : 5% du public accompagné)

- Motifs valorisables de fin d'accompagnement (à saisir sur Aisne-Actifs.com lors de la clôture du contrat d'engagement) :
 - Retour à l'emploi / entrée en formation
 - Réorientation (si changement d'orientation, par exemple du social au socio-professionnel)

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention
- Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 2 - Se mobiliser

Public

Public cible	- Bénéficiaires du RSA orientés principalement en social ; à titre dérogatoire en socio-professionnel - Jeunes sortants de l'ASE
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	Remobiliser la personne dans son parcours d'insertion socio-professionnelle, par le biais d'activités support
Type d'actions attendues	Toutes actions permettant la remobilisation de la personne : - Développer son savoir-être en collectif - Développer des liens sociaux - Prendre conscience de ses capacités - Développer ou renforcer son autonomie, savoir mobiliser ses ressources - Être en capacité de s'exprimer à l'écrit comme à l'oral - Acquérir ou améliorer ses compétences numériques - Se remettre à niveau en lecture, écriture, calcul - S'engager dans des démarches d'insertion et/ou dans un parcours bénévole
Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
Durée du parcours	12 mois
Fréquence de l'accompagnement	<i>A minima</i> 2 jours par semaine
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser les suites de parcours
Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session <input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur de comités de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, de façon trimestrielle
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus et indicateurs

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- Durée moyenne de participation à l'action, selon le type de sorties
- Nombre d'ateliers collectifs réalisés (sur l'année et par participant)
- Nombre de rendez-vous individuels réalisés (sur l'année et par participant)
- Thématiques abordées et intervenants mobilisés
- Évolution de la progression de la personne (questionnaire à l'entrée et à la sortie de l'action, à créer par le porteur)
- Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Sorties Emploi / Formation
 - Bénévolat
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion

Modalités de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
- Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats



Axe 3 - Solutionner

Axe 3-1 : Plateforme mobilité

Public

Public cible	Bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE rencontrant des freins en terme de mobilité
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Permettre aux bénéficiaires d'accéder à une mobilité autonome et durable par le biais d'un accompagnement personnalisé afin de favoriser leur insertion et leur retour à l'activité- Recenser et fédérer les services et initiatives de mobilité de proximité afin d'en faciliter l'accès au public cible
------------------	--

Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur
---------------------------	--

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur de comités de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, de façon trimestrielle
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
100% de diagnostics mobilité réalisés
- Durée moyenne de participation à l'action, selon le type de sorties
Nombre d'ateliers collectifs réalisés (sur l'année et par participant)
Nombre de rendez-vous individuels réalisés (sur l'année et par participant)
Thématiques abordées et intervenants mobilisés
Nombre d'interventions réalisées en ruralité et nature des interventions
- Nombre de partenariats mis en place pour développer des solutions liées à la mobilité du public BRSA ou jeunes sortants de l'ASE et nature
- Levée des freins mobilité: atteinte des objectifs de mobilité définis en début de parcours et mise en place d'une solution de mobilité pérenne pour le bénéficiaire
Nombre de participants ayant obtenu le code de la route en cours d'accompagnement
Nombre de participants ayant obtenu le permis de conduire en cours d'accompagnement
Nombre de locations de véhicules proposées par la plateforme de mobilité et mobilisées par les participants
Nombre de participants ayant acquis la maîtrise d'au moins un nouveau mode de transport
- Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
- Mobilité : obtention du permis de conduire
 - Mobilité : obtention du code de la route et du permis de conduire
 - Mobilité : obtention du code de la route
 - Mobilité : levée de freins Mobilité
 - Mobilité : apprentissage d'un mode de transport
 - Mobilité : location de véhicule
 - Sorties Emploi / Formation
 - Bénévolat
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 3-2 : Préparation au permis

Public

Public cible	Bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE non inscrits en auto-école, ne disposant ni du permis de conduire ni du code de la route et souhaitant accéder à l'emploi durable, avec un projet professionnel ou de formation nécessitant le permis B
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	Agir sur la problématique mobilité en permettant à un public fragilisé en démarche d'insertion professionnelle d'accéder au permis B par le biais d'une préparation adaptée
Type d'actions attendues	<p>Préparation au permis B : préparation au code de la route et à la conduite jusqu'à l'examen final, par le biais d'un accompagnement intensif et suivi, adapté aux difficultés du public cible (difficultés d'apprentissage, levée des freins cognitifs ou psychologiques notamment) et présentation aux examens du code de la route et de la conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation au code de la route en présentiel - Préparation à l'examen de la conduite: préparation au permis sur boîte manuelle (possibilité de proposer aux bénéficiaires de valider le permis B sur boîte manuelle par le biais du passage du permis sur boîte automatique avec obligation de passer ensuite la passerelle en 7h de conduite supplémentaires au minimum ; uniquement sur accord du Département et si les difficultés d'apprentissage de l'allocataire le nécessitent) - Organisation d'un ramassage des candidats pour les leçons de préparation à la conduite - Reste à charge maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les demandeurs d'emploi : participation financière de 30€ pour le code (30€ par passage de code) et 170€ pour la conduite (ouvre droits à 2 passages maximum) avec échelonnement des paiements - Pour les personnes salariées (minimum 20h/semaine) : participation financière de 30€ pour le code (30€ par passage de code) et de 400€ pour la conduite (ouvre droits à 2 passages maximum) avec échelonnement des paiements
Modalités d'accompagnement	<p>En collectif et en présentiel : préparation au code de la route</p> <p>En individuel : préparation à l'examen de la conduite</p>
Fréquence de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation au code de la route : sur 5 semaines maximum à raison de 5 demi-journées par semaine minimum, avant présentation à l'examen du code de la route - Préparation à l'examen de la conduite : 40 heures maximum par candidat, à raison de 2 à 4h par mois minimum. Un état de la consommation des heures de conduite devra être fourni mensuellement par le porteur. Les heures de conduite non consommées sont à reporter sur le parcours des candidats les plus en difficulté

Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Prise de contact du porteur avec les plateformes de mobilité (si présence sur son territoire) : - en cas d'échec à l'examen du code de la route ou de la conduite, afin de faciliter l'accès à une solution de mobilité adaptée au bénéficiaire - en cas d'obtention du permis de conduire, afin d'assurer un accompagnement du bénéficiaire pour l'achat ou la location d'un véhicule Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser les suites de parcours
---	--

Mode de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Session <input type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
-------------------------------	--

Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur
---------------------------	--

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours - Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action - Organisation de comités de pilotage semestriels - Organisation par le porteur de comités de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, de façon trimestrielle - Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

100% d'occupation des places financées 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com 80% de réussite à l'examen du code de la route 70% de réussite à l'examen du permis de conduire Durée moyenne de participation à l'action, selon le type de sorties Nombre d'ateliers de préparation au code de la route organisés avec listes d'émargements (par session et par participant) Nombre de rendez-vous individuels réalisés (par session et par participant) Nombre de présentations à l'examen du code de la route et de la conduite (par session et par participant) Nombre d'heures de conduite consommées (par session et par participant) Thématiques abordées et intervenants mobilisés Nombre et nature des partenariats développés Nombre de réorientations vers une plateforme Mobilité Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) : - Mobilité : obtention du permis de conduire - Mobilité : obtention du code de la route et du permis de conduire - Mobilité : obtention du code de la route - Sorties Emploi / Formation - Bénévolat - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel) - Entrée sur une autre action d'insertion
--

Modalité de financement

Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 3-3 : Santé physique

Public

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE ayant une ou plusieurs problématiques Santé avec difficulté de prise en charge - Bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE négligeant leur santé 		
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale	<input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès et le parcours de soins de la personne (y compris accès physique) - Coordonner le parcours médical de la personne (coordination de 1er niveau) - Identifier avec la personne ses facteurs de risques et y apporter des solutions (ex. : bilan de santé, bilans spécifiques) - Rendre la personne actrice de son parcours de soin
Type d'actions attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Activation des droits santé - Accès au bilan de santé : orientation et/ou passation du bilan - Traitement des suites du bilan de santé - Prévention et aide à l'accès aux examens - Aide à la prise de RDV - Aide à l'accès aux médecins généralistes et spécialistes et coordination de 1er niveau - Liens avec les professionnels sociaux et de santé et coordination du parcours - Aide au déplacement physique le cas échéant
Modalités d'accompagnement	Accompagnement individuel
Durée du parcours	12 mois maximum
Fréquence de l'accompagnement	Une fois tous les 15 jours (entretien physique sur les 1ers mois, et possibilité d'entretien téléphonique à partir du 4ème mois, en fonction des délais des différents RDV médicaux). RDV au plus près du domicile de la personne, en fonction de sa mobilité
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser les suites de parcours
Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session <input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur



Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur de comités de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, de façon trimestrielle
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- 100 % de bilan de santé réalisés

- Durée moyenne de participation à l'action, selon le type de sorties
- Nombre d'entretiens menés (sur l'année et par participant) et répartition entretiens physiques / téléphoniques
- Nombre de professionnels de santé / partenaires santé mobilisé et typologie

- Amélioration de la prise en charge Santé de la personne (questionnaire à l'entrée et à la sortie de l'action, à créer par le porteur)

- Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Santé : entrée dans un parcours de soin
 - Santé : reprise d'une activité physique régulière
 - Sorties Emploi / Formation
 - Bénévolat
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
- Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 3-4 : Santé psychologique

Public

Public cible	Bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE en situation de souffrance psychique et psychologique, non inscrit dans un parcours de soin		
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale	<input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé mentale des personnes en situation de souffrance psychique et psychologique - Lever les freins psychologiques pouvant compromettre leur insertion - Soutenir les professionnels de l'insertion dans leur compréhension et leur approche des situations complexes rencontrées
Type d'actions attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de la situation avec la personne : situation psychique, repérage des freins à l'insertion, compréhension du contexte de vie, analyse des prises en charge en cours, vérification des droits santé ; rapport au travail et à l'insertion professionnelle, repérage des compétences... ; entretien de synthèse avec la personne et le référent : élaboration d'un plan d'actions individualisé - Suivi et mise en action : entretiens individuels de suivi, de définition et de mise en œuvre d'objectifs de travail personnel ; ateliers en groupe restreint sur l'estime de soi, le rapport au monde du travail, la gestion des émotions... - Poursuite de parcours : élaboration de préconisations pour la suite du parcours en co-construction avec le bénéficiaire et le psychologue ; sécurisation de la prise en charge à l'issue de l'accompagnement le cas échéant <p>L'articulation entre travail d'un psychologue et d'un conseiller en insertion est souhaitée</p>
Modalités d'accompagnement	Alternance de RDV individuels et de temps collectifs (en petit collectif)
Durée du parcours	4 à 6 mois, en cohérence avec le contenu du projet
Fréquence de l'accompagnement	2 rendez-vous par mois
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser les suites de parcours
Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session <input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur



Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur de bilans tripartites, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant (au moins deux rencontres par parcours, au démarrage et en fin d'action)
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- 100% de diagnostics réalisés

- Nombre de rendez-vous individuels réalisés (sur l'année et par participant)
- Nombre d'ateliers collectifs réalisés (sur l'année et par participant)
- Nombre de rencontres tripartites (participant, porteur d'action, référent RSA) hors bilan final
- Nombre de bilans tripartites réalisés (participant, porteur d'action, référent RSA)

- Nombre de parcours de soins engagés à l'issue de l'action, en fonction du besoin du participant

- Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Santé : entrée dans un parcours de soin
 - Santé : reprise d'une activité physique régulière
 - Sorties Emploi / Formation
 - Bénévolat
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
- Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats



Axe 3-5 : Confiance en soi

Public

Public cible	Bénéficiaire du RSA ou jeunes sortants de l'ASE ayant une problématique Estime de soi qui impacte le parcours d'insertion
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	Permettre à la personne de reprendre confiance en elle et de se remobiliser, en utilisant un support d'activité sportive, artistique, culturelle...
Type d'actions attendues	<p>Tous types d'actions et de supports permettant de travailler la confiance, la présentation, la communication, le rapport au corps, l'hygiène, l'image de soi, le "dépassement" de soi...</p> <p>À l'issue de la session : organisation d'un temps de présentation du travail de groupe, ouvert aux référents, centres de formation, entreprises, partenaires... afin de valoriser le travail accompli</p>
Modalités d'accompagnement	Ateliers collectifs. Possibilité de prévoir des temps individuels, si pertinent dans le projet. <i>A minima</i> , un entretien individuel à l'entrée et un à la sortie de l'action
Durée du parcours	6 à 8 semaines
Fréquence de l'accompagnement	2 jours par semaine
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser les suites de parcours
Mode de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Session <input type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur



Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur de comités de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, 15 jours avant la fin de l'action
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- Nombre de séances réalisées (par session et par participant)
- Organisation d'un temps de présentation du travail de groupe
- Évolution de la progression de la personne (questionnaire à l'entrée et à la sortie de l'action, à créer par le porteur)
- Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Sorties Emploi / Formation
 - Bénévolat
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion
 - Santé : reprise d'une activité physique régulière

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
- Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 3-6 : Organisation du temps

Public

Public cible	Personne avec enfant(s), vivant seule ou en couple et rencontrant des difficultés à articuler ses temps de vie (bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE)
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les rôles de chacun au sein de la famille - Aider la personne à mieux définir les temps de vie et l'articulation entre vie personnelle et démarches d'insertion sociale ou professionnelle
Type d'actions attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur le lien parent-enfant et sur les solutions de garde/périscolaire éventuelles - Travailler sur l'équilibre familial et les rôles de chacun - Travailler la mobilité de la personne - Amener la personne à découvrir les ressources du territoire (parentalité, mobilité, formation...) - Sensibiliser la personne au coût de la reprise d'activité et aux aides financières permettant de soutenir cette reprise - Pouvoir proposer un accompagnement psychologique individuel - Pouvoir proposer sur les 2 premières semaines une solution d'accueil pour les enfants non scolarisés (le temps de travailler la solution de garde ponctuelle) ; accueil dissocié de l'atelier proposé aux parents
Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
Durée du parcours	2 à 3 mois, en cohérence avec le contenu du projet
Fréquence de l'accompagnement	2 demi-journées par semaine
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser les suites de parcours
Mode de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Session <input type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur



Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur d'un comité de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, 15 jours avant la fin de l'action
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com

- Nombre d'ateliers collectifs réalisés (sur la session et par participant)
- Nombre de rendez-vous individuels réalisés (sur la session et par participant)
- Thématiques abordées et intervenants mobilisés
- Nombre et nature des ressources découvertes et/ou mobilisées
- Nombre de solutions de garde trouvées

- Évolution de la progression de la personne (questionnaire à l'entrée et à la sortie de l'action, à créer par le porteur)

- Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Garde d'enfant(s) : contractualisation d'un mode de garde
 - Sorties Emploi / Formation
 - Bénévolat
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
- Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 3-7 : Français Langue étrangère (FLE)

Public

Public cible	Bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE allophones, ayant des difficultés de maîtrise de la langue française (oral / écrit) qui impactent leur insertion socio-professionnelle
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des capacités de compréhension et d'appropriation de la langue - Consolider et acquérir de nouvelles compétences orales et écrites - Identifier et maîtriser les bases linguistiques nécessaires à la pratique de la langue - Développer sa fluidité verbale - Développer l'autonomie dans la vie quotidienne - S'approprier un vocabulaire et la culture du monde du travail
Type d'actions attendues	<p>Ateliers de socialisation : apprendre le français en vue d'accéder à l'autonomie par la découverte et l'appropriation de l'environnement institutionnel, social et quotidien et des règles de vie en France (visites, découverte de lieux ressource, participation à des ateliers...)</p> <p>Ateliers FLE à visée professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perfectionnement en langue française - Préparation à l'intégration d'un emploi, d'une formation - Alternance de formation linguistique à visée professionnelle et d'immersion en entreprise <p>Le temps consacré à l'expression orale devra être significatif</p>
Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
Durée du parcours	12 mois
Fréquence de l'accompagnement	4 demi-journées par semaine
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser les suites de parcours
Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session <input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur de comités de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, de façon trimestrielle
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- Nombre de publics accompagnés par parcours (ateliers de socialisation ou FLE à visée professionnelle)
Nombre d'ateliers collectifs réalisés (sur l'année et par participant)
Nombre de rendez-vous individuels réalisés (sur l'année et par participant)
Évolution de la maîtrise de la langue et du niveau d'autonomie (évaluation en entrée et sortie de l'action)
Validation par le TCF d'un niveau supérieur à celui en entrée
- Ateliers de socialisation :
- Nombre de structures extérieures rencontrées (sur l'année et par participant)
 - Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Sorties Emploi / Formation
 - Bénévolat
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du social vers le socio-professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion
 - Maîtrise les bases essentielles de la langue française
- FLE à visée professionnelle :
- Nombre, durée et secteur d'activité des PMSMP réalisées (sur l'année et par participant - cible : au moins une PMSMP par participant)
 - Nombre d'entreprises rencontrées (sur l'année et par participant)
 - Nombre de centres de formation rencontrés
 - Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Sorties Emploi / Formation
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du socio-professionnel vers le professionnel)
 - Entrée sur une autre action d'insertion
 - Maîtrise les bases essentielles de la langue française

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 4 - Renforcer

Axe 4-1 : Découverte des métiers

Public

Public cible	- Bénéficiaires du RSA engagés dans une démarche d'insertion professionnelle. Prioritairement public orienté en socio-professionnel ; à la marge, public orienté en professionnel si le référent ne propose pas déjà cette ressource ou public orienté en social - Jeunes sortants de l'ASE engagés dans une démarche d'insertion professionnelle
---------------------	---

Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale	<input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle
--------------------	---	---	---

Déroulé de l'action

Objectifs	Fournir à la personne des clés pour améliorer son insertion professionnelle, en renforcement de l'accompagnement du référent
------------------	--

Type d'actions attendues	Découverte des métiers porteurs et définition du projet professionnel : rencontres de centres de formations et employeurs, périodes de PMSMP, bilans de compétences...
---------------------------------	--

Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
-----------------------------------	--

Durée du parcours	2 à 3 mois, en cohérence avec le contenu du projet
--------------------------	--

Fréquence de l'accompagnement	2 à 3 jours par semaine
--------------------------------------	-------------------------

Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser l'accès et le maintien à l'emploi / la formation
---	--

Mode de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Session	<input type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
-------------------------------	---	--

Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur
---------------------------	--

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur d'un comité de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, 15 jours avant la fin de l'action
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- 100% de bénéficiaires ayant au moins un CV créé sur le site Aisne-Actifs.com
- Nombre d'ateliers collectifs réalisés (sur la session et par participant)
- Nombre de rendez-vous individuels réalisés (sur la session et par participant)
- Thématiques abordées et intervenants mobilisés
- Nombre, durée et secteur d'activité des PMSMP réalisées (sur la session et par participant - cible : au moins une PMSMP par participant)
- Nombre et nature des entreprises rencontrées (sur la session et par participant - cible : au moins une entreprise rencontrée par participant)
- Nombre et nature des centres de formations rencontrés (sur la session et par participant - cible : au moins un centre de formation rencontré par participant)
- Nombre et nature des forums visités (sur la session et par participant)
- Nombre et nature des projets professionnels validés (sur la session et par participant)
- Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :
 - Sorties Emploi / Formation
 - Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du socio-professionnel vers le professionnel)

Modalité de financement

- Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
- Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 4-2 : Coaching emploi

Public

Public cible	- Bénéficiaires du RSA engagés dans une démarche d'insertion professionnelle. Prioritairement public orienté en socio-professionnel ; à la marge, public orienté en professionnel si le référent ne propose pas déjà cette ressource ou public orienté en social - Jeunes sortants de l'ASE engagés dans une démarche d'insertion professionnelle
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale <input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	Fournir à la personne des clés pour améliorer son insertion professionnelle, en renforcement de l'accompagnement du référent
Type d'actions attendues	Coaching emploi : CV, LM, identité numérique, préparation et simulation entretien d'embauche, travail sur l'image de soi et l'image renvoyée aux autres...
Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
Durée du parcours	2 à 3 mois, en cohérence avec le contenu du projet
Fréquence de l'accompagnement	2 à 3 jours par semaine
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser l'accès et le maintien à l'emploi / la formation
Mode de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Session <input type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Désignation, au sein de chaque UTAS concernée, d'un référent de l'action
- Organisation de comités de pilotage semestriels
- Organisation par le porteur d'un comité de suivi, réunissant le porteur, le référent RSA et le participant, 15 jours avant la fin de l'action
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- 100% de bénéficiaires ayant au moins un CV créé sur le site Aisne-Actifs.com

Nombre d'ateliers collectifs réalisés (sur la session et par participant)
Nombre de rendez-vous individuels réalisés (sur la session et par participant)
Nombre de simulations d'entretien d'embauche réalisés (sur la session et par participant)
Thématiques abordées et intervenants mobilisés

Évolution de la progression de la personne (questionnaire à l'entrée et à la sortie de l'action, à créer par le porteur) : CV pertinent, adresse mail professionnelle, attitude adaptée à un entretien, tenue vestimentaire adaptée...

Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :

- Sorties Emploi / Formation
- Progression positive dans l'orientation (ex. réorientation du socio-professionnel vers le professionnel)

Modalité de financement

Versement d'une avance de 60% à la signature de la convention et à la remise de l'attestation de démarrage
Paiement du solde de 40% au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Axe 5 - Expérimenter (ACI)

Public

Public cible	Bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'ASE		
Orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Sociale	<input checked="" type="checkbox"/> Socio-professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle

Déroulé de l'action

Objectifs	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'un public éloigné de l'emploi par la mise en situation d'emploi et la mise en place d'un accompagnement adapté privilégiant la formation, les immersions en entreprise, la levée des freins à l'emploi liés à la mobilité, la garde d'enfants et proposant une sortie directe vers l'emploi ou la formation qualifiante ou une suite de parcours cohérente
Type d'actions attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un premier diagnostic de la situation socio-professionnelle du participant - Élaborer un plan d'actions adapté aux besoins et capacités du participant - Mettre en place des actions pendant et à l'issue du parcours pour faciliter la sortie vers un emploi (outils de technique de recherche d'emploi...) ou une formation adaptée au projet professionnel du bénéficiaire - Réaliser des entretiens individuels réguliers - Mettre le salarié en insertion en relation avec les partenaires, les dispositifs, les structures susceptibles de concourir à la progression de son parcours - Formaliser les acquis du participant (évaluation des compétences professionnelles acquises tout au long du CDDI, attestations de compétences, formations...) <p>L'accompagnement doit s'inscrire notamment sur les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche active d'emploi - Immersion professionnelle en entreprise - Maîtrise des savoirs-être et des savoirs-faire - Développement des compétences numériques
Modalités d'accompagnement	Alternance de temps collectifs et de RDV individuels
Durée du parcours	4 à 24 mois en cohérence avec l'évolution du parcours du salarié
Fréquence de l'accompagnement	CDDI de 20h/semaine minimum RDV individuels fréquents
Sécurisation des parcours / suivi en sortie d'action	Suivi à 3 mois à la sortie de l'action pour sécuriser l'accès et le maintien à l'emploi / la formation

Mode de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Session	<input checked="" type="checkbox"/> Entrées-sorties permanentes
-------------------------------	----------------------------------	---

Contractualisation	Co-construction d'un plan d'action individualisé avec propositions d'objectifs à atteindre, formalisés par un contrat d'engagement réciproque établi entre le bénéficiaire et le porteur
---------------------------	--

Pilotage et suivi de l'action par le Conseil départemental

- Promotion et gestion de l'action et du rendu-compte, par le porteur, via le site internet Aisne-Actifs.com et actualisation du diagnostic du participant au fur et à mesure du parcours
- Organisation de dialogues de gestion annuels
- Transmission au référent RSA de toute information pertinente dans le parcours et alerte en cas de difficultés
- Transmission par le porteur des indicateurs et éléments chiffrés prévus dans le présent cahier des charges et dans la convention

Résultats attendus

- 100% d'occupation des places financées
- 100% de bénéficiaires inscrits sur le site Aisne-Actifs.com
- 100% de bénéficiaires ayant au moins un CV créé sur le site Aisne-Actifs.com

- Nombre et nature des formations effectuées (sur l'année et par participant)
- Nombre et nature des actions de découverte des entreprises, des métiers en tension (sur l'année et par participant)
- Nombre, durée et secteur d'activité des PMSMP réalisées (sur l'année et par participant)
- Nombre et nature des ateliers collectifs dispensés permettant la levée des freins (sur l'année et par participant)
- Nombre et nature des actions destinées à travailler la mobilité des salariés (sur l'année et par participant)
- Nombre et nature des actions de prévention santé mises en place (sur l'année et par participant)
- Nombre de rendez-vous individuels ASP/participant (par participant)

Motifs valorisables de sortie (à saisir sur Aisne-Actifs.com) :

- Emploi durable (CDI, CDD 6 mois et plus, CIE, entrepreneuriat : peut vivre de son activité indépendante...)
- Emploi temporaire de transition (CDD de moins de 6 mois, PEC...)
- Embauche dans une SIAE
- Formation certifiante ou qualifiante

Modalité de financement

- Avance de 60 % sur les 85 % liés à l'atteinte des ETP dès la signature de la convention par les deux parties
 - Solde de 40 % sur les 85 % liés à l'atteinte des ETP à réception du bilan final de l'action
 - Part variable de 15 % à réception du bilan et en fonction de l'atteinte des objectifs de sorties dynamiques (motifs de sorties listés ci-dessus) soit 50 % sur le public bénéficiaire du RSA
- Montant maximal pris en charge par ETP : 4 692€

